Pays de Grasse
communauté d'agglomération

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU JEUDI 23 JUILLET
COMPTE-RENDU DES DECISIONS

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 16/07/2020 Date d'affichage : 30 JUIL. 2020
Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille vingt et le vingt-trois du mois de juillet à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Théâtre de Grasse, 2 avenue Maximilien Isnard à Grasse, en raison des contraintes sanitaires « covid », sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71 En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Laurence COSTE, Julie CREACH, Cyril DAUPHOUD, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Odile DESPLANQUES, Nicolas DOYEN, Gilbert EININGER, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Patrick ISNARD, Pauline LAUNAY, Jean-Marc MACARIO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Pascal PELLEGRINO, Serge PERCHERON, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Florence SIMON, Martine ULBADI, Alain YBERT, Christian ZEDET.

ETAIENT REPRESENTES PAR LEUR SUPPLEANT : Claude BOMPAR par Michel CHARABOT, Pierre BORNET par Caroline COLLET.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Claude CEPPI après la délibération n°097, Gérard DELHOMEZ après la délibération n°085, Jean-Marc GARNIER après la délibération n°093, Roger MISSENTI après la délibération n°088, Christian ZEDET après la délibération n°084.

ONT DONNE POUVOIR : Marie AMMIRATI à Christian ZEDET, Aline BOURDAIRE à Claude MASCARELLI, Catherine BUTTY à Gilles RONDONI, Claude CEPPI à Gérard BOUCHARD à partir de la délibération n°98, Henri CHIRIS à Raoul CASTEL, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Maxime COULLET à Jérôme VIAUD, Gérard DELHOMEZ à Marc COMBE à partir de la délibération n° 086, Anne-Marie DUVAL à Nicolas DOYEN, Annie FRECHE à Christiane REQUISTON, Jean-Marc GARNIER à Serge PERCHERON à partir de la délibération n°094, Karine GIGODOT à Philippe BONELLI, Christophe MARTELLO à Pierre ASCHIERI, Christophe MOREL à Dominique BOURRET, Roger MISSENTI à Pascal PELLEGRINO à partir de la délibération n°089, Claude SERRA à Jean-Marc MACARIO, Christian ZEDET à Jean-Marc DELIA à partir de la délibération n°085.

ETAIENT ABSENTS : Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Brigitte LUCAS, David VARRONE.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

DELIBERATIONS

N°050 : Budget principal - Affectation des résultats 2019

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magalie CONESA - abstention : Patrick ISNARD) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019 au budget 2020 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

- Les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2019 seront inscrits au budget primitif 2020 à hauteur de 5 136 680,64 € en dépenses et 6 709 536,12 € en recettes.
- Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget primitif 2020 à hauteur de – 1 385 999,16€ en dépenses d'investissement au chapitre D001, solde d'exécution reporté.
- Le résultat reporté en section de fonctionnement sera inscrit au budget primitif 2020 à hauteur de 5 871 193,50 € en recette de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté.
- Le solde est affecté au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés pour la somme 1 385 999,16 € afin de couvrir le déficit d'investissement reporté.

- **D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2019 au budget principal 2020 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	92 288 587,93	93 536 417,13	1 247 829,20
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2019)		6 009 363,46	6 009 363,46
	Résultat à affecter			7 257 192,66
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	14 455 979,54	12 608 030,95	- 1 847 948,59
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2019)		461 949,43	461 949,43
	Solde global d'exécution			- 1 385 999,16
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement	-	-	
	Investissement	5 136 680,64	6 709 536,12	1 572 855,48
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR en Ft et Invt)				7 444 048,98
Affectation du Résultat 2019 au BP 2020	Affectation en réserve R1068			1 385 999,16
	Report en fonctionnement en Recettes R002			5 871 193,50
	Report en investissement en Dépense D001			- 1 385 999,16

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable public de Grasse et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

N°051 : Budget Annexe – Sainte Marguerite II - Affectation des résultats 2019

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magalie CONESA - abstention : Patrick ISNARD) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019 au budget annexe « Sainte-Marguerite II » 2020 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

  - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget annexe 2020 à hauteur de + 120.667,84 € en recettes d'investissement au chapitre R001, solde d'exécution reporté.

  - Le résultat reporté en section de fonctionnement est égal à zéro et ne fait donc pas l'objet d'un report,

- **D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2019 au budget annexe « Sainte-Marguerite II » 2020 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	2 423 682,86	2 423 682,86	-
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2019)		-	-
	Résultat à affecter			-
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	2 334 332,16	2 324 981,46	- 9 350,70
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2019)		130 018,54	130 018,54
	Solde global d'exécution			120 667,84
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement			
	Investissement			-
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR en Ft et Invt)				120 667,84
Affectation du Résultat 2019 au BP 2020	Affectation en réserve R1068			
	Report en fonctionnement en Recettes R002			-
	Report en investissement en Recettes R001			120 667,84

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable public de Grasse et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

N° 052 : Budget Annexe – Régie transports Sillages - Affectation des résultats 2019

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :
(abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA)

- **D'AFFECTER** la somme de **876 482,74 €** en report au chapitre R002 de la section de fonctionnement du budget principal 2020.
- **D'AFFECTER** la somme de **20 917,21 €** en report au chapitre R001 de la section d'investissement du budget principal 2020.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président afin de mener à bien l'exécution de la présente délibération.
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public de Grasse et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

N°053 : Transfert des résultats « assainissement collectif » de la commune de Grasse et mise à disposition de l'actif et du passif.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** au 1er janvier 2020, à l'appui d'une balance comptable arrêtée au 31 décembre 2019 du budget « assainissement collectif », le transfert des comptes liés à l'activité « assainissement collectif » du budget principal de la commune de Grasse au budget M49 « assainissement » de la CAPG ;
- **D'INTEGRER** les excédents et/ou déficits issus des budgets annexes M49 « assainissement », de la commune au budget M49 correspondant de la CAPG soit :

  Résultat de fonctionnement pour : + 1 110 508,75 €

  Résultat d'investissement pour : - 167 171,70 €
- **D'AUTORISER** M. Le Comptable public à procéder aux écritures de transferts des comptes de la commune selon la balance comptable arrêtée au 31/12/2019,
- **D'AUTORISER** M. Le Comptable Public à passer les écritures nécessaires au transfert de ce résultat,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget annexe « assainissement » 2020 de la CAPG,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention et procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles, y compris les emprunts, subventions et restes à réaliser, entre la Commune et la CAPG, ainsi qu'à signer tout acte en lien avec le transfert de la compétence.

N°054 : Transfert des résultats « assainissement non collectif » de la commune de Grasse et mise à disposition de l'actif et du passif

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'AUTORISER** au 1er janvier 2020, à l'appui d'une balance comptable arrêtée au 31 décembre 2019 du budget « assainissement non collectif », le transfert des comptes liés

à l'activité « assainissement non collectif » du budget principal de la commune au budget M49 « assainissement non collectif » de la régie SPANC de la CAPG ;

- **D'AUTORISER** la Communauté d'Agglomération, sous réserve d'une délibération concordante de la CAPG et de la Commune, à intégrer les excédents et/ou déficits issus des budgets annexes M49 « assainissement », de la commune au budget M49 correspondant de la Régie autonome de la CAPG soit :

Résultat de fonctionnement pour : + 40 740,74 €

Résultat d'investissement pour : + 5 580,00 €

- **D'AUTORISER** M. Le Comptable public à procéder aux écritures de transferts des comptes de la commune selon la balance comptable arrêtée au 31/12/2019,

- **D'AUTORISER** M. Le Comptable Public à passer les écritures nécessaires au transfert de ce résultat,

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget « assainissement non collectif » 2020 de la Régie SPANC annexe au budget de la CAPG,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles, y compris les emprunts, subventions et restes à réaliser, entre la Commune et la CAPG, ainsi qu'à signer tout acte en lien avec le transfert de la compétence.

N°055 : Transfert des résultats « eau » de la commune de Grasse et mise à disposition de l'actif et du passif

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'AUTORISER** au 1er janvier 2020, à l'appui d'une balance comptable arrêtée au 31 décembre 2019 du budget « eau », le transfert des comptes liés à l'activité « eau » du budget principal de la commune au budget M49 « eau » de la CAPG ;

- **D'AUTORISER** la Communauté d'Agglomération, sous réserve d'une délibération concordante de la CAPG et de la Commune, à intégrer les excédents et/ou déficits issus des budgets annexes M49 « assainissement », de la commune au budget M49 correspondant de la CAPG soit :

Résultat de fonctionnement pour :	+2 213 734.89 €
Résultat d'investissement pour :	- 885 570,56 €

- **D'AUTORISER** M. Le Comptable public à procéder aux écritures de transferts des comptes de la commune selon la balance comptable arrêtée au 31/12/2019,

- **D'AUTORISER** M. Le Comptable Public à passer les écritures nécessaires au transfert de ce résultat,

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget annexe « eau » 2020 de la CAPG

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles, y compris les emprunts, subventions et restes à réaliser, entre la Commune et la CAPG ainsi qu'à signer tout acte en lien avec le transfert de la compétence.

N°056 : Transfert des résultats « assainissement collectif et non collectif »de la commune d'Auribeau et mise à disposition de l'actif et du passif.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'AUTORISER** au 1er janvier 2020, à l'appui d'une balance comptable arrêtée au 31 décembre 2019 du budget « assainissement », le transfert des comptes liés à l'activité « assainissement » du budget principal de la commune au budget M49 « assainissement » de la CAPG ;

- **D'AUTORISER** la Communauté d'Agglomération, sous réserve d'une délibération concordante de la CAPG et de la Commune, à intégrer les excédents et/ou déficits issus des budgets annexes M49 « assainissement », de la commune au budget M49 correspondant de la CAPG soit :

Résultat de fonctionnement : + 129 237,92 €

Résultat d'investissement : + 68 233,45 €

- **D'AUTORISER** M. Le Comptable public à procéder aux écritures de transferts des comptes de la commune selon la balance comptable arrêtée au 31/12/2019 ;

- **D'AUTORISER** M. Le Comptable Public à passer les écritures nécessaires au transfert de ce résultat ;

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget annexe « assainissement » 2020 de la CAPG ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles, y compris les emprunts, subventions et restes à réaliser, entre la Commune et la CAPG, ainsi qu'à signer tout acte en lien avec le transfert de la compétence.

N°057 : Transfert des résultats « assainissement collectif et non collectif » de la commune de la Roquette-sur-Siagne et mise à disposition de l'actif et du passif.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'AUTORISER** au 1er janvier 2020, à l'appui d'une balance comptable arrêtée au 31 décembre 2019 du budget « assainissement », le transfert des comptes liés à l'activité « assainissement » du budget principal de la commune au budget M49 « assainissement » de la CAPG ;

- **D'AUTORISER** la Communauté d'Agglomération, sous réserve d'une délibération concordante de la CAPG et de la Commune, à transférer les excédents et/ou déficits issus des budgets annexes M49 « assainissement », de la commune au budget M49 correspondant de la CAPG soit :

Résultat de fonctionnement pour : + 340 126,82 €

Résultat d'investissement pour : + 8 228,00 €

- **D'AUTORISER** M. Le Comptable public à procéder aux écritures de transferts des comptes de la commune selon la balance comptable arrêtée au 31/12/2019,

- **D'AUTORISER** M. Le Comptable Public à passer les écritures nécessaires au transfert de ce résultat,

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget annexe « assainissement » 2020 de la CAPG

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles, y compris les emprunts, subventions et restes à réaliser, entre la Commune et la CAPG, ainsi qu'à signer tout acte en lien avec le transfert de la compétence.

N°058 : Transfert des résultats « assainissement collectif et non collectif » de la commune de Pégomas et mise à disposition de l'actif et du passif.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'AUTORISER** au 1er janvier 2020, à l'appui d'une balance comptable arrêtée au 31 décembre 2019 du budget « assainissement », le transfert des comptes liés à l'activité « assainissement » du budget principal de la commune au budget M49 « assainissement » de la CAPG ;

- **D'AUTORISER** la Communauté d'Agglomération, sous réserve d'une délibération concordante de la CAPG et de la Commune, à intégrer les excédents et/ou déficits issus des budgets annexes M49 « assainissement », de la commune au budget M49 correspondant de la CAPG soit :

  Résultat de fonctionnement pour : +62 914,98 €

  Résultat d'investissement pour : + 481 588,79 €

- **D'AUTORISER** M. Le Comptable public à procéder aux écritures de transferts des comptes de la commune selon la balance comptable arrêtée au 31/12/2019,

- **D'AUTORISER** M. Le Comptable Public à passer les écritures nécessaires au transfert de ce résultat,

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget annexe « assainissement » 2020 de la CAPG,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles, y compris les emprunts, subventions et restes à réaliser, entre la Commune et la CAPG, ainsi qu'à signer tout acte en lien avec le transfert de la compétence.

N°059 : Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la répartition de droit commun reprise dans le tableau n°1 ci-dessous ;

  Ventilation Communauté d'agglomération du Pays de Grasse/communes

	Prélèvement	En %
CAPG	785.377 €	35 %
Communes	1.454.955 €	65 %
Total	2.240.332 €	100 %

- Ventilation part des communes

	Prélèvement de droit commun
AMIRAT	700 €
ANDON	10 765 €
AURIBEAU – SUR - SIAGNE	33 174 €
BRIANCONNET	2 910 €
CABRIS	23 662 €
CAILLE	6 065 €
COLLONGUES	937 €
ESCRAGNOLLES	5 275 €
GARS	- €
GRASSE	759 092 €
LE MAS	2 105 €
MOUANS-SARTOUX	182 767 €
MUJOULS	561 €
PEGOMAS	85 297 €
PEYMEINADE	108 781 €
LA ROQUETTE – SUR - SIAGNE	64 414 €
SAINT AUBAN	3 746 €
SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	50 423 €
SAINT VALLIER DE THIEY	40 569 €
SERANON	7 019 €
SPERACEDES	20 208 €
LE TIGNET	40 257 €
VALDEROURE	6 228 €
TOTAUX	1 454 955 €

– **DE REPARTIR** pour 2020 le prélèvement selon le tableau n°2 repris ci-dessous ;

Ventilation Communauté d'agglomération du Pays de Grasse/communes

	Prélèvement	En %
CAPG	1 407 561 €	63 %
Communes	832 771 €	37 %
Total	2 240 332 €	100 %

	Prélèvement
AMIRAT	415 €
ANDON	5 938 €
AURIBEAU – SUR – SIAGNE	18 190 €
BRIANCONNET	1 633 €
CABRIS	13 311 €

CAILLE	3 470 €
COLLONGUES	562 €
ESCRAGNOLLES	3 024 €
GARS	0 €
GRASSE	437 025 €
LE MAS	1 181 €
MOUANS-SARTOUX	104 621 €
MUJOULS	319 €
PEGOMAS	48 420 €
PEYMEINADE	61 883 €
LA ROQUETTE – SUR – SIAGNE	37 120 €
SAINT-AUBAN	2 146 €
SAINT-CEZAIRE – SUR – SIAGNE	28 546 €
SAINT-VALLIER-DE-THIEY	22 950 €
SERANON	3 990 €
SPERACEDES	11 682 €
LE TIGNET	22 825 €
VALDEROURE	3 520 €
TOTAUX	832 771 €

Cette proposition de répartition traduit une solidarité financière renforcée de la CAPG en direction des communes. Si cette répartition est adoptée, la CAPG acquitterait en effet, en lieu et place des communes, 622 184 € supplémentaires.

- **D'ADRESSER ET NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Grasse et à Monsieur le Comptable public de Grasse, et à Mesdames et Messieurs les Maires des communes.

N°060 : Budget principal - Vote du budget primitif 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magalie CONESA, Patrick ISNARD, Gérard DELHOMEZ) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget 2020 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2020 et de l'arrêter comme détaillé, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus ;

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable public de Grasse et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

N°061 : Budget annexe Sainte-Marguerite II - Vote du budget primitif 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magalie CONESA et Patrick ISNARD) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget 2020 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2020 et de l'arrêter comme détaillé ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus ;

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable public de Grasse et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

N°062 : Budget annexe EAU - Vote du budget primitif 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget 2020 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2020 et de l'arrêter comme détaillé ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus ;

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable public de Grasse et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

N°063 : Budget annexe Assainissement - Vote du budget primitif 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget 2020 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2020 et de l'arrêter comme détaillé ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus ;

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable public de Grasse et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

N°064 : Budget de la Régie Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de Grasse - Vote du budget primitif 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget 2020 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2020 et de l'arrêter comme détaillé ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus ;

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable public de Grasse et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

N°065 : Adoption du budget primitif 2020 de la régie autonome des transports Sillages

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE**: (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA)

- **D'APPROUVER** le projet de budget 2020 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2020 et de l'arrêter comme détaillé et conformément à la maquette financière ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus ;

- **D'ADRESSER** la présente délibération et le budget à Monsieur le Sous-Préfet de Grasse, Monsieur le Comptable Public de Grasse ;

N°066 : Versement de la couverture 2020 des contraintes de service public à la régie des transports Sillages

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** à la régie des transports Sillages la somme de 2.400.000 € au titre des couvertures des contraintes de service public versable en deux fois par moitié, un premier versement avant le 15 Août 2020 et un second versement avant le 1er novembre 2020 ;

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

N°067 : Budget principal 2020 - Reprise d'une provision pour Risques et Charges

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la reprise d'une provision semi-budgétaire pour risques et charges – litiges et contentieux d'un montant de 165 000 € par constatation comptable sur l'exercice 2020 et de solder ainsi la provision ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à reprendre une provision pour Risques et charges - litiges et contentieux (semi-budgétaire) d'un montant de 165 000 € sur l'exercice budgétaire 2020 ;

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable public et Madame la Sous-Préfète de Grasse.

N°068 : Clôture AP_CP 2016 Hôtel d'entreprises – Budget principal

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la clôture de l'AP/CP n° 2016001 du programme « l'Hôtel d'Entreprises »

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Grasse et à Monsieur le Comptable Public de Grasse.

N°069 : Délégations du conseil de communauté au bureau communautaire

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à la majorité absolue
(contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA, Patrick ISNARD) **DECIDE** de déléguer les attributions suivantes au bureau :

- **PRENDRE** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres, hors les marchés passés sans formalité préalable, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

- **AUTORISER** les demandes de subvention par la communauté d'agglomération ;

- **EXERCER** au nom de la communauté d'agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;

- **AUTORISER** de signer et déposer les demandes d'autorisation d'utilisation ou d'occupation du sol ;

- **PROCEDER** aux acquisitions et cessions foncières n'excédant pas un montant de 20 000 euros ainsi qu'effectuer toutes les démarches préalables qui en découlent ;

- **CREER ou ADHERER** à des groupements de commande ;

- **CONFIER** les délégations de maitrise d'ouvrage et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à en signer les conventions et avenants ;

- **RENOUVELLER** l'adhésion à des associations dont la CAPG est membre ;

- **ACCEPTER** les délégations de maitrise d'ouvrage et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à en signer les conventions et avenants ;

- **INSTAURER** ou **MODIFIER** les règlements intérieurs des équipements et services ;

- **CONCLURE** les actes de rétrocession de réseaux à titre gratuit à la CAPG ;

- **ACCORDER** les subventions et avances au titre de la Région aux propriétaires occupants dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat dans la limite des crédits inscrits au budget ;

- **REMBOURSER** aux usagers les trop-perçus sur droits d'entrée ou abonnements en cas de défaut de service dans la limite de 5000 euros par an pour l'ensemble des usagers ;

- **DE PRENDRE ACTE** qu'il sera rendu compte des travaux du bureau communautaire et des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

N°070 : Indemnités de fonction des élu.es

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA, Patrick ISNARD) **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le versement d'indemnités aux élus ayant reçu délégation de fonction du président selon le tableau détaillé ci-dessous :

TABLEAU ANNEXE DES INDEMNITES DE FONCTION

	Taux retenu en % L'INDICE BRUT TERMINAL	Indemnité brute (selon valeur du point d'indice au au 1er janvier 2020)	Nombre de délégué(e)s éligibles	Montant global pour l'ensemble des délégué(e)s par catégorie
Président(e)	70%	2722.58 €	1	2722.58 €
Premier(e) Vice-Président(e)	44%	1711.33 €	1	1711.33 €
Vice-Président(e)es	41%	1594.65 €	14	22325.10 €
Autres membres du bureau communautaire	31 %	1205.71	10	12057.10 €
TOTAL DES INDEMNITES MENSUELLES				38816.11 €

- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires dans le cadre du budget principal 2020 et suivants;
- **DE DIRE** que ces indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice terminal et de la valeur du point ;
- **DE DIRE** que la présente délibération est applicable à compter de l'installation du conseil de communauté, étant précisé que les vice-président(e)s et autres membres du bureau communautaire percevront leurs indemnités à compter de la date à laquelle ils auront commencé à exercer leurs fonctions. Cette date sera mentionnée dans leur arrêté de délégation ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse Municipale.

N°071 : Mutualisation - Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à la Commune de Saint-Auban

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 25 % d'un temps complet de Danielle FOUQUES en qualité d'agent de gestion budgétaire et administrative à compter du 1er avril 2020 pour une durée de 12 mois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2020 et suivants.

N°072 : Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à la SPL Pays de Grasse Développement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 10% d'un temps complet de Monsieur Xavier MALENGÉ, attaché territorial titulaire, pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les recherches de financements et le montage et le suivi des dossiers auprès des financeurs à compter du 1er mars 2020 pour une durée de douze mois ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants ;

- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal 2020 et suivants.

N°073 : Autorisation de signature d'une convention de rupture conventionnelle pour Monsieur Nicolas RAYNAUD

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le montant de l'Indemnité Spécifique de Rupture Conventionnelle (ISRC) à hauteur de 6 600 € ;

- **DE FIXER** la date de cessation définitive de fonctions ou date de fin de contrat au 15 août 2020 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de rupture conventionnelle avec Monsieur Nicolas RAYNAUD ;

- **DE PRECISER** que les crédits correspondants sont prévus au budget 2020.

N°074 : Recrutement d'un chef de projet contrat de transition écologique - Contrat à durée déterminée de 2 ans

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 2 ans, à compter du 20 août 2020.

- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2020 et suivants.

N°075 : Recrutement d'un directeur adjoint pour une structure multi accueil petite enfance - Contrat à durée déterminée de 3 ans

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 21 août 2020 ;

- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2020 et suivants.

N°076 : Tableau des effectifs n°30 - Création, suppression et mise à jour d'emplois

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE CREER** le poste suivant à temps complet :
  - 1 adjoint administratif principal de 1ère classe.

- **DE SUPPRIMER** les 3 postes ci-dessous :
  - 2 adjoints techniques principaux de 2ème classe,
  - 1 technicien.

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°30 ;

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2020 et suivants, au chapitre 012 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

N°077 : Désignation des délégué.es au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité **DECIDE :**

- **DE DESIGNER** les délégué.es ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF) :

Candidat.es titulaires	Candidat.es suppléant.es
- **Jérôme VIAUD**	- **Murièle CHABERT**
- **Nicole NUTINI**	- **Cyril DAUPHOUD**
- **Anne-Marie DUVAL**	- **Philippe BONELLI**
- **Pascal PELLEGRINO**	- **Christophe MOREL**
- **Paul EUZIERE**	- **Magali CONESA**
- **Pierre ASCHIERI**	- **Pierre TRAMI**

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du Syndicat intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF).

N°078 : Désignation des représentant.es au conseil d'exploitation de la régie des transports SILLAGES

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité **DECIDE :**

DE PROCEDER à l'élection de 15 membres titulaires au conseil d'exploitation :

- **Pierre ASCHIERI**
- **Pierre BORNET**
- **Claude CEPPI**
- **Henri CHIRIS**
- **Marc COMBE**
- **Pauline LAUNAY**
- **Jean-Marc MACARIO**
- **Christian ORTEGA**
- **Michèle PAGANIN**
- **Pascal PELLEGRINO**

- **Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE**
- **Ludovic SANCHEZ**
- **Claude SERRA**
- **David VARRONE**
- **Christian ZEDET**

N°079 : Composition de la commission permanente d'appel d'offres (CAO)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**

- **DE CONSTITUER** une commission d'appel d'offres permanente comprenant, hormis le président ou son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;

- **D'AUTORISER** le dépôt des listes en séance ;

La liste suivante est présentée :

	Titulaires	Suppléants
- LISTE	**- Claude CEPPI** **- Valérie COPIN** **- Jean-Marc MACARIO** **- Michèle PAGANIN** **- Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE**	**- Julie CREACH** **- Christian ORTEGA** **- Paul EUZIERE** **- Jean-Paul HENRY** **- Roland RAIBAUDI**

- **DE PROCEDER** à l'élection des membres ;

A l'issue du vote, il ressort :

Nombre total de bulletins : 66
Bulletins Blancs ou Nuls : 2
Nombre de Suffrages exprimés : 64

- **DE PROCLAMER** élus à la CAO :

Titulaires	Suppléants
- Claude CEPPI	**- Julie CREACH**
- Valérie COPIN	**- Christian ORTEGA**
- Jean-Marc MACARIO	**- Paul EUZIERE**
- Michèle PAGANIN	**- Jean-Paul HENRY**
- Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE	**- Roland RAIBAUDI**

N°080 : Désignation des représentant.es au sein du Comité Technique

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**

- **DE DESIGNER** les conseillers communautaires suivants pour siéger au sein du comité technique :

Titulaires :

- **Valérie COPIN**
- **Jean-Marc DELIA**

- **Michèle PAGANIN**
- **Ludovic SANCHEZ**
- **Christian ZEDET**

Suppléant.es :

- **Marie AMMIRATI**
- **Gérard BOUCHARD**
- **Sylvie MORLIERE**
- **Catherine SEGUIN**
- **Roland RAIBAUDI**

N°081 : Désignation des représentant.es au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**

- **DE DESIGNER** les conseiller.es communautaires suivant.es pour siéger au sein du comité technique :

Titulaires :

- **Valérie COPIN**
- **Jean-Marc DELIA**
- **Michèle PAGANIN**
- **Ludovic SANCHEZ**
- **Christian ZEDET**

Suppléant.es :

- **Marie AMMIRATI**
- **Gérard BOUCHARD**
- **Sylvie MORLIERE**
- **Catherine SEGUIN**
- **Roland RAIBAUDI**

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président de la Mission Locale.

N°082 : Désignation des représentant.es au conseil d'exploitation de la régie du service publique de l'assainissement non collectif (SPANC)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité **DECIDE :**

- **DE DESIGNER** les conseiller.es communautaires suivant.es pour siéger au sein du conseil d'exploitation :

- **Karine GIGODOT**
- **Nicole NUTINI**
- **François ROUSTAN**

N°083 : Société publique locale Pays Grasse Développement - Désignation de représentant.es

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** comme représentant de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au **conseil d'administration** de la SPL Pays de Grasse Développement :

- **Jean-Marc DELIA**

- **DE DESIGNER** comme représentante de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'**assemblée générale** des actionnaires de la SPL Pays de Grasse Développement :

- **Anne-Marie DUVAL**

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à la SPL Pays de Grasse Développement.

N°084 : Désignation des représentant.es à la Mission Locale

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**

- **DE DESIGNER** les conseiller.es communautaires suivants pour siéger au sein de l'assemblée générale de la Mission Locale :

- **Hélène CABRI-CLOUET** (Andon)
- **Delphine BELAICHE** (Auribeau-sur-Siagne)
- **Audrey OLIVIER** (Escragnolles)
- **Cyril DAUPHOUD** (Grasse)
- **Ludovic SANCHEZ** (Le Mas)
- **Gérard BOUCHARD** (Les Mujouls)
- **Daniel NIARFEIX** (Le Tignet)
- **Laurent BROIHANNE** (Mouans-Sartoux)
- **Nathalie AYMOZ** (Mouans-Sartoux)
- **Catherine SEGUIN** (Peymeinade)
- **Catherine LE ROLLE** (Peymeinade)
- **Martine DUPUY** (Pégomas)
- **Marie-Danièle LEROY** (La Roquette-sur-Siagne)
- **Thibault DESOMBRE** (Saint-Cézaire-sur-Siagne)
- **Pauline LAUNAY** (Saint-Vallier-de-Thiey)

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président de la Mission Locale.

N°085 : Délégation de la compétence eau et assainissement à la commune de MOUANS-SARTOUX

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire l'unanimité **DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** le principe d'une délégation de compétence portant sur l'eau, l'assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines, au bénéficie de la Commune de Mouans-Sartoux,

- **DE DIRE** qu'un projet de convention de délégations précisant le contenu et les modalités d'exécution entre les deux entités sera soumis lors d'un prochain conseil de communauté,

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Maire de la Commune de Mouans-Sartoux,

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au représentant de l'Etat et à Monsieur le Comptable public du Service Comptable de Grasse.

N°086 : : Désignation d'un.e représentant.e à la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Siagne (SAGE)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**

- **DE DESIGNER** comme représentant.es à la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Siagne :

- **Nicole NUTINI**

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet.

N°087 : Maîtrise d'ouvrage unique pour la requalification et la modernisation de la gare routière du cœur de ville de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le plan de financement ;

- **DE PREVOIR** l'inscription budgétaire au BP2020 et suivants ;

- **D'ACCEPTER** la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux confiés par la régie des parkings grassois pour un montant de 110 000 € HT, soit 132 000 € TTC, hors frais de délégation de maitrise d'ouvrage ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer un dossier sollicitant une subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, ou tout autre organisme financeur ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maitrise d'ouvrage ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés ou bons de commande, documents d'urbanisme ainsi que tout autre document afférent à ce programme.

N°088 : Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Grasse pour la réalisation de travaux d'entretien des voieries et des espaces publics

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour la réalisation de travaux de d'entretien des voiries et des espaces publics,

- **D'APPROUVER** la convention constitutive de groupement de commande entre la ville de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour la réalisation de travaux de d'entretien des voiries et des espaces publics,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les autres documents afférents à cette opération.

N°089 : Compétence GEMAPI - Avenant n°2 au contrat territorial entre le SMIAGE Maralpin et la CAPG

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**

- **DECIDE** d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat territorial avec le SMIAGE Maralpin ;

- **DE DIRE** que la somme est prévue au budget 2020.

N°090 : Attribution d'une subvention 2020 et signature d'une convention d'objectifs et de financement avec le Comité de Œuvres Sociales LES CAPGÉNIAUX

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention 2020 pour le Comité des œuvres sociales Les CAPGéniaux pour un montant de 127 000 € (étant précisé qu'il restera à verser 19 000 € en tenant compte de l'avance et l'acompte déjà versés) ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, au chapitre 65, article 6574.

N°091 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du pays de Grasse - Subventions aux propriétaires occupants

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à **l'unanimité** DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par la convention d'OPAH du Pays de Grasse (2017–2020) et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération et de la Région Sud à divers propriétaires :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements de ces subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités, sur présentation des factures acquittées ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2020 et suivants au chapitre 204, article 20422 et au chapitre 27, article 27632 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention.

- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020), conformément à la convention de financement établie entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

N°092 : Opération de construction neuve de 60 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI "Le Pin de Scarabin" à Peymeinade (06 530) - Garantie d'emprunts CDC accordée à 3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE - Contrat de Prêt N°106960

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :** (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA)

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 106960 ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et 3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et 3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°093 : Réitération de garantie d'emprunts accordée à 3F SUD - Réaménagement de dette Caisse des Dépôts et Consignations

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité DECIDE :

- **DE REITERER** la garantie pour le remboursement des lignes de prêt réaménagées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à ce réaménagement de dette.

N°094 : Opération d'acquisition-amélioration de 4 logements locatifs sociaux financés en PLUS « Mougins-Roquefort » à Grasse (06 130) Garantie d'emprunts CDC accordée à 3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE - Contrat de Prêt N° 110822

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :** (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA)

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 110822 ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et 3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et 3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°095 : Opération de construction neuve de 31 logements dont 7 logements locatifs sociaux financés en PLS "Jean Giraud" à Peymeinade (06 530) Garantie d'emprunts

CDC accordée à 3 F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE - Contrat de Prêt N° 106774

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :** (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA)

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 106774 ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et 3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et 3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°096 : Opération de construction neuve de 31 logements dont 24 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI "Jean Giraud" à Peymeinade (06 530) Garantie d'emprunts CDC accordée à 3 F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE - Contrat de Prêt N° 106775

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :** (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA)

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 106775 ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et 3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et 3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°097 : Programmation Développement Economique et Agriculture – Attribution de subventions et signature des conventions d'objectifs et de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :** (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA)

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention aux bénéficiaires suivants :
  - Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice (SION) : 1 000 € ;
  - Association Agribio Alpes-Maritimes : 4 500 € ;
  - Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) : 3 000 € ;
  - Association Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse (FEPG) : 13 000 € ;
  - Association Pôle Européen Innovation Alimentation Bien-Etre Naturalité : 22 000 € ;
  - Association Club des entrepreneurs du Pays de Grasse : 68 000 € ;
  - Association Initiative Terres d'Azur : 105 000 € ;

- Association des Entreprises des Bois de Grasse (EBG) : 8 000 € ;
- Association Incubateur PACA EST : 16 000 € ;
- Institut Mines-Télécom (Incubateur Télécom ParisTech Eurecom Entrepreneurs) : 5 000 € ;
- Association Pôle EUROBIOMED : 5 000 € ;
- Association Recherche et Avenir : 5 000 € ;

— **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;

— **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, au chapitre 65, articles 65738 et 6574.

N°098 : Attribution d'une subvention 2020 et signature d'une convention d'objectifs et de financement avec l'Office de Tourisme Communautaire Unique du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**

— **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour l'Association Office de Tourisme communautaire unique du Pays de Grasse d'un montant de **813 218 €** pour l'exercice 2020 (étant précisé qu'il restera à verser 292 218 € en tenant compte de l'avance et l'acompte déjà versés) ;

— **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;

— **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, au chapitre 65, article 6574.

N°099 : Programmation emploi et insertion - Attribution de subventions et signatures des conventions d'objectifs et de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**
(ne prennent pas part au vote : Jérôme VIAUD, Jean-Marc DELIA, Cyril DAUPHOUD)

— **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour les bénéficiaires suivants :
- MISSION LOCALE DU PAYS DE GRASSE : 270 000 € ;
- CREACTIVE 06 : 25 000 € ;
- DEFIE : 90 000 € ;
- JARDINS DE LA VALLEE DE LA SIAGNE : 45 000 € ;
- SOLI-CITES : 40 000 € ;
- MONTAGN'HABITS : 18 000 €
- ADIE : 3 600 € ;
- FONDATION DES APPRENTIS D'AUTEUIL : 10 000 € ;
- PARCOURS LE MONDE : 5 000 € ;
- INITIATIVE TERRES D'AZUR : 13 500 €
- API PROVENCE : 30 000€.

— **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;

— **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, au chapitre 65, article 6574.

N°100 : Programmation Economie sociale et solidaire 2020 – Attribution de subventions et signature des conventions d'objectifs et de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour les bénéficiaires suivants :

  - Association L'Autre Boutique : 3 000€ (étant précisé qu'il reste à verser 1 500 euros compte tenu de l'acompte exceptionnel déjà versé) ;
  - Association EVALECO : 4 500 € ;
  - Association APPASCAM : 3 700 € (étant précisé qu'il reste à verser 1 700 euros compte tenu de l'acompte exceptionnel déjà versé) ;
  - SCIC TETRIS : 45 000 € (étant précisé qu'il reste à verser 22 500 € compte tenu de l'avance déjà versée).

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement annexées à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, au chapitre 65, article 6574.

N°101 : Manifestations pour l'emploi en Pays de Grasse en 2020 Demande de subvention

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter une subvention de 10 000 € auprès du Conseil régional PACA dans le cadre de l'organisation des manifestations pour l'emploi en pays de Grasse en 2020.

N°102 : Programmation artistique et culturelle 2020 – Attribution de subventions et signatures des conventions d'objectifs et de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE :**
(ne prennent pas part au vote : Jérôme VIAUD, Marie-Louise GOURDON, Dominique BOURRET, Christian ORTEGA)

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention aux bénéficiaires suivants :

- Association Centre de développement culturel du Pays de Grasse : 919 000 € (dont 25 000 € pour le projet exceptionnel « Par les villages ») ;
- Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée Piste d'Azur : 128 000 € ;
- Association Centre d'expression culturel et artistique de Mouans-Sartoux : 30 000 € ;
- Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse : 12 000 € ;
- Association Culturelle du Val de Siagne : 8 500 € ;
- Association Les heures musicales de Spéracèdes : 1 500 € ;
- Association Coup de pouce à Caille : 1 500 € ;
- Association Ciné Cabris : 2 000 € ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les avenants 2020 aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement 2018-2020, ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, au chapitre 65, article 6574.

N°103 : Acquisition d'un local destiné à la collecte des déchets - Rue de la Fontette, commune de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACQUERIR** un local à déchets sis au N° 32 de la rue de la Fontette, cadastré BE 158, lot de copropriété n°9, à Grasse, pour un montant total de 30 000 € TTC, hors frais d'enregistrement et de publicité, sous réserve de l'autorisation par la copropriété du 32 rue de la Fontette que ce local puisse bénéficier d'un changement de destination ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier sollicitant une subvention auprès de l'Etat ou tout autre organisme financeur,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette cession.

N°104 : Promesse de bail commercial et promesse d'achat pour un local situé dans la copropriété St Marc quartier de la Paoute à Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les principes du protocole d'accord entre la CAPG et les porteurs du projet « Hangar 21 »;

- **D'APPROUVER** la promesse de bail commercial et la prise de bail commercial pour un loyer de 60.000€/an ;

- **D'APPROUVER** la promesse d'achat par acte notarié, à la société par action simplifiée « HANGAR 21 », des lots 4, 10, 11, 13 et 14 de la copropriété « St Marc » sis 144, chemin de St Marc à Grasse cadastrée DT 199, 200, 390, 391, 392 et 393 pour un montant total de 950.000 € TTC diminué des loyers versés pendant la durée du bail ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord, la promesse de bail commercial, le bail commercial, la promesse d'achat et tous les actes, avenants et documents nécessaires à la location puis à la cession du bien.

La séance est levée à 18h00.

Le Président

Jérôme Viaud

Jérôme VIAUD
Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes